

Appel à proposition

Observatoire prospectif du commerce

**Etude sur les besoins en compétences et en formation des entreprises de la branche
du Commerce de détail de l'Horlogerie-bijouterie**

1. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE

Créé en mars 1996 au sein du FORCO, l'Observatoire prospectif du Commerce a pour mission :

- De procéder régulièrement à un état des lieux de l'évolution quantitative des métiers, des emplois, des qualifications et de la formation au sein des branches du commerce.
- De fournir aux branches des indicateurs pertinents permettant la prospective sur l'évolution de l'emploi, des métiers et des qualifications.

Dans ce cadre, l'Observatoire est mandaté par les Observatoires des 13 branches adhérentes au Forco :

- Bricolage
- Commerce à distance
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Présentation de la branche Commerce de détail de l'Horlogerie-bijouterie

DONNÉES CLÉS

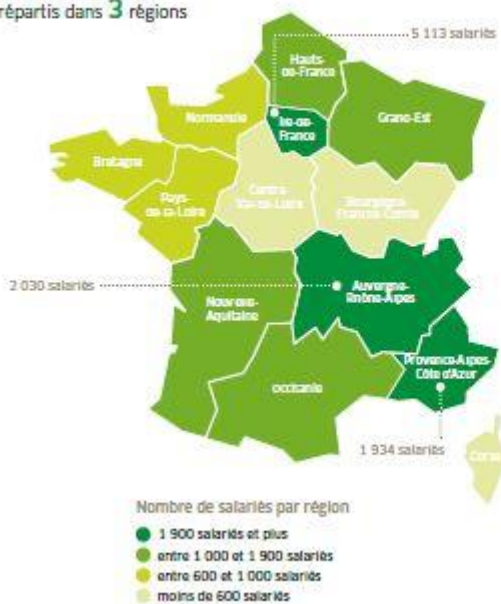


Les entreprises de la branche se répartissent en trois activités principales :

- > le commerce de détail d'horlogerie-bijouterie (90 %),
- > le commerce de détail de bijouterie fantaisie (5 %),
- > le commerce de détail spécialisé en horlogerie (1 %).

LES SALARIÉS

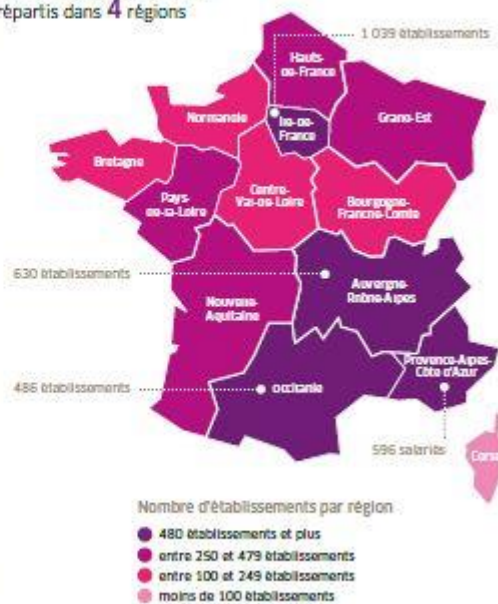
50 % des salariés répartis dans 3 régions



Sources : INSEE DADS 2013

LES ÉTABLISSEMENTS

50 % des établissements répartis dans 4 régions



Sources : INSEE DADS 2013

2.2. Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est de recueillir les éléments quantitatifs et qualitatifs indispensables pour permettre à la branche de soutenir une politique emploi-formation, répondant à la fois au besoin d'adaptation des entreprises du secteur, et au développement et à l'adaptation des compétences des salariés, dans une démarche de sécurisation des parcours professionnels.

Le but in fine est de développer l'offre de formation existante, et de renforcer les démarches de certification le cas échéant.

Plus précisément, l'étude devra :

- Identifier **les besoins en compétences clés** et les postes concernés,
- **Comprendre le taux de recours à la formation des entreprises, les freins et les leviers d'action** pour la branche.

2.3. Descriptif du projet

- La première phase comportera une phase de diagnostic du recours à la formation des entreprises de la branche, à partir des données du Forco. Plus précisément, seront analysées les pratiques sur tous les dispositifs de formation :
 - > Plan de formation
 - > Période de professionnalisation
 - > Contrat de professionnalisation
 - > Apprentissage.

Il s'agira d'analyser les thématiques et les organismes de formation utilisés selon les territoires (sous forme de cartographie par exemple).

- Dans un deuxième temps, une enquête en ligne et téléphonique auprès des entreprises de la branche et des entretiens qualitatifs avec les représentants de la branche, des responsables RH / responsables de formation et experts (responsables de centres de formation,...) sera conduite.

Le prestataire proposera un plan d'échantillonnage en fonction de la structure de la branche et de la répartition géographique des entreprises.

Le questionnaire intégrera des questions à la fois prospectives (besoins en compétences à court et moyen termes), et ciblées sur les besoins en termes de formation :

- Quelles problématiques quotidiennes sont rencontrées par les entreprises et quels sont les besoins en compétences. Quels sont les niveaux et les besoins en formation :
 - > Réglementaire et juridique
 - > Sécurité
 - > Vente

- > Gestion des RH,...
 - Quels sont les freins actuels des entreprises par rapport à la formation ?
 - > Adaptation de l'offre, problèmes de ressources pour garantir les départs en formation,...
 - Quels attendus de la formation professionnelle des entreprises, en termes de finalités, contenus pédagogiques et modalités de réalisation :
 - > Présentiel vs distanciel
 - > Durée des formations, temporalité des formations,...
 - > Répartition géographiques des besoins en formation
 - > Besoins en certifications
 - Quels leviers en termes d'apprentissage ?
- Le troisième volet de l'étude comportera des préconisations pour la branche.

2.4. Livrables

Les livrables finaux attendus sont :

- Un **rapport d'analyse** détaillé,
- Des **préconisations pour la branche**,
- **Une synthèse de l'étude** en format 4 pages, dont le gabarit sera fourni, afin de communiquer sur l'étude, notamment auprès des entreprises.

2.5. Méthodologie

- 1) Un comité de pilotage associant l'Observatoire prospectif du commerce, le secrétariat de branche et les membres de la CPNE, suivra l'ensemble des travaux.

Chaque étape des travaux, et chaque livrable fera l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

- 2) Le prestataire co-animera les réunions du comité de pilotage avec l'Observatoire, transmettra des rapports intermédiaires pour chaque phase du projet (le nombre sera défini lors de la mise en place du projet avec le prestataire) et rédigera les comptes rendus de ces dernières.

- 3) En termes de suivi :

- l'Observatoire, relais du comité de pilotage, pourra être associé aux entretiens en fonction des souhaits et disponibilités,
- un suivi est à prévoir avec une régularité à déterminer, sur la base d'une fiche de suivi (1 slide PPT), rappelant le planning, les étapes réalisées, en cours, à venir et les difficultés rencontrées le cas échéant.

Le prestataire transmettra également :

- Les documents permettant la réalisation de l'étude (bibliographie exhaustive des sources utilisées, guides d'entretien, profils des personnes / entreprises sollicitées,...).

3. PLANNING PREVISIONNEL

Lancement de la consultation	22 février 2018
Date limite de réception des offres	16 mars 2018
Audition des candidats présélectionnés	28 mars 2018
Finalisation des travaux	novembre 2018

4. BUDGET PREVISIONNEL

Chaque cabinet conseil répondant à la consultation devra établir une proposition détaillée et chiffrée du déroulement de la prestation, au regard des attentes de l'Observatoire, des éléments existants et des délais demandés.

5. MISSIONS ASSIGNEES AU PRESTATAIRE

5.1. Contenu des offres

Le prestataire propose dans son offre la méthodologie qui lui apparaît comme la plus pertinente pour mener à bien ce projet et répondre aux objectifs de l'étude.

Son offre devra comporter :

- Des précisions sur la méthodologie proposée au regard des travaux prévus,
Le prestataire décrira notamment comment il prendra en compte la spécificité de la branche commanditaire de l'étude ;
- Une proposition d'organisation des travaux dans le temps ;
- Une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants ;
- Un budget comportant à minima, par phase, les périodes d'interventions associées, le nombre de consultants et leur coût journalier, le nombre de jours et le montant total en euros HT.
Le budget précisera également les autres frais éventuellement liés à la mission (déplacements, administratif ...). Le budget sera présenté frais de déplacement inclus.
- Des références générales sur la connaissance / compréhension du secteur ou sur des travaux prospectifs.

5.2. Sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- Le respect du cahier des charges,
- la qualité de la compréhension de la demande,
- la pertinence et la qualité de la méthodologie proposée,
- la réalité des moyens mis en œuvre,
- l'expérience avérée d'une opération similaire,
- le coût de l'opération.

6. CONDITIONS DE REALISATION

Obligations du prestataire

Propriété. Toutes les études menées dans le cadre du présent projet sont la propriété conjointe du Forco et des organisations professionnelles concernées.

Confidentialité. A travers les données issues des acteurs du domaine qu'ils pourront rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.

Neutralité. Le prestataire devra consulter un panel représentatif de parties prenantes. Il s'efforcera de rapporter objectivement les points de vue et d'en faire la synthèse pour aboutir à un résultat partagé.

Délai. Dans tous les cas de figure, le prestataire retenu fera état auprès du Comité de pilotage des difficultés qu'il pourra rencontrer pour honorer les échéances. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre les décisions adéquates sans que cela implique un travail supplémentaire pour le prestataire retenu.

A titre informatif, le prestataire s'engage à avertir l'Observatoire en cas de partenariat pour toute ou partie de la réalisation de l'étude.

Pilotage et suivi des travaux

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le comité de pilotage qui rendra compte régulièrement de l'avancée des travaux aux membres de la CPNEFP.

L'observatoire prospectif du commerce assurera la maîtrise d'œuvre et sera le relais entre le prestataire et les membres du comité de pilotage.

7. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION

La réponse à l'appel à projets sera adressée jusqu'au 16 mars inclus à l'Observatoire par mail :

A l'attention de Nadège Dutouya, chargée d'étude au sein de l'Observatoire prospectif du commerce : ndutouya@forco.org.